



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique bancaire

Question écrite n° 13508

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les nouvelles règles de solvabilité qui doivent entrer en vigueur le 31 décembre 2006. Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, qui poursuit depuis 1999 ses travaux sur la future réglementation des fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, vient en effet de soulever l'émoi des professionnels concernés en envisageant une forte hausse du taux d'allocation des fonds propres en fonction du risque de non-recouvrement du capital engagé. Une telle réforme pénaliserait notablement l'investissement-développement dans des entreprises non cotées, traditionnellement considérées comme moins sûres, qui ont pourtant un égal besoin d'investisseurs institutionnels. Il souhaiterait par conséquent que lui soit communiquée la position défendue par la France au sein de ce comité dont elle est membre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13508

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1717